



ARRETE DU MAIRE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMPs

A202546

OBJET : PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION D'UNE FETE FORAINE ET D'UN CONCOURS DE PETANQUE

Le Maire de la Commune de Prignac et Marcamps

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu la demande formulée par l'Association "Société des Fêtes" en date du 09/04/2025 représentée par la présidente, Madame Ludivine ROZIER.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser l'occupation temporaire du domaine public communal pour l'organisation d'une fête foraine et d'un concours de pétanque,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et participants pendant la durée de l'événement,

A R R Ê T E

Article 1 :

L'association "Société des Fêtes" est autorisée à occuper le parking de la salle des fêtes du vendredi 20 juin au dimanche 22 juin inclus, pour l'organisation d'une fête foraine et d'un concours de pétanque le dimanche 22 juin.

Article 2 :

Un concours de pétanque se tiendra le dimanche 22 juin dans la zone prévue à cet effet sur le même site. L'association organisatrice devra veiller à la bonne organisation de cet événement, notamment au respect des règles de sécurité

Article 3 :

La sécurité et le gardiennage de l'événement seront assurés par la société CDO Sécurité pendant toute la durée de la manifestation. Un dispositif de sécurité adapté devra être mis en place, en concertation avec les services municipaux.

Article 4 :

L'association "Société des Fêtes" est responsable de la remise en état du site à l'issue de la manifestation. Tous les déchets devront être évacués et le domaine public devra être rendu propre.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de gendarmerie de Bourg
- Madame la présidente de l'association « Société des fêtes »

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Prignac et Marcamps, le 02/06/2025

Le Maire
Laury LEFEBVRE

